

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 14 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le quatorze mai,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 07 mai 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BLANCHARD M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
Mme GINET, M. GIRODET, M. HAURY, Mme JANISSET, Mme JOLIVET,
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER,
M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSEE :

Mme TARERAT

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du Budget AEP dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint,

n° 20240514_D_070

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe AEP :
Décision Modificative
n°1

Un ajustement des dépenses d'investissement :

- une augmentation d'un montant de 14 000 € de l'opération n°272 « Impasse des Sagnes SDV » pour des travaux de réfection du réseau d'Eau Potable correspondant :
 - o au surcoût entre le montant estimatif et l'offre retenue pour 9 000 €,
 - o à la création de deux branchements complémentaires pour 5 000 €.
- une augmentation d'un montant de 510 € de l'opération n°267 « Rue des Violettes SDV» correspondant :
 - o à un avenant de maîtrise d'œuvre pour 250 €,
 - o à une estimation du coût des révisions de prix du marché pour 160 €
 - o aux frais d'annonces légales pour 100 €.
- une augmentation d'un montant de 3 400 € de l'opération n°273 « Place des Dames SDV » pour des travaux de réfection du réseau d'Eau Potable correspondant au surcoût entre le montant estimatif et l'offre retenue.
- une augmentation d'un montant de 330 € de l'opération n°268 « Rue du Muguet SDV» correspondant :
 - o à un avenant de maîtrise d'œuvre pour 150 €,
 - o à une estimation du coût des révisions de prix du marché pour 80 €
 - o aux frais d'annonces légales pour 100 €.
- une augmentation d'un montant de 4 200 € de l'opération n°274 « Montée des frères LSS » pour des travaux de réfection du réseau d'Eau Potable correspondant au surcoût entre le montant estimatif et l'offre retenue.
- une augmentation d'un montant de 770 € de l'opération n°269 « Avenue de la Semène LSS» correspondant :
 - o à un avenant de maîtrise d'œuvre pour 400 €,
 - o à une estimation du coût des révisions de prix du marché pour 270 €
 - o aux frais d'annonces légales pour 100 €.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20240514-20240514_D_070-DE
Reçu le 29/05/2024

- une augmentation d'un montant de 10 400 € de l'opération n°208 « Chemin du Pavé ASL » correspondant :
 - o au surcoût entre le montant estimatif et l'offre retenue pour 9 000 €
 - o à un avenant de maîtrise d'œuvre pour 800 €,
 - o à une estimation du coût des révisions de prix du marché pour 540 €
 - o aux frais d'annonces légales pour 60 €.

- une augmentation d'un montant de 9 180 € de l'opération n°209 « Rue de la Grande Boucle ASL » correspondant :
 - o au surcoût entre le montant estimatif et l'offre retenue pour 7 600 €
 - o à un avenant de maîtrise d'œuvre pour 900 €,
 - o à une estimation du coût des révisions de prix du marché pour 620 €
 - o aux frais d'annonces légales pour 60 €.

Equilibré par un recours à l'emprunt pour 42 790 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe AEP.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance


Sébastien ARNAUD

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240514-20240514_D_070-DE
Reçu le 29/05/2024